

Direction Générale Adjointe des Routes, des Territoires, de l'Education et du Patrimoine

AVIS D'ATTRIBUTION

<u>Identification de l'organisme qui passe le marché</u>:

DEPARTEMENT DE L'INDRE Direction Générale Adjointe des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l' Education Place de la Victoire et des Alliés – CS 20639 36020 CHATEAUROUX Cedex

Procédure de passation : APPEL D'OFFRES OUVERT

<u>Objet du marché</u>: FABRICATION, FOURNITURE ET TRANSPORT DE GRANULATS POUR LES ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE ET LES POINTS A TEMPS SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

<u>Lot 1:</u> Secteurs CHATEAUROUX – ARDENTES – LA CHATRE – NEUVY-SAINT-SEPULCHRE – ARGENTON-SUR-CREUSE – EGUZON

Société CARRIERES DE CLUIS 36340 MOUHERS

Accord-cadre à bons de commande - Maximum annuel du marché fixé en quantité : 10 000 Tonnes - reconductible 3 fois

<u>Critères de jugement</u>:

- Prix des prestations : 75 %

- Valeur technique des prestations : 25 %

Date d'attribution: 22/03/2023

<u>Lot 2:</u> Secteurs LE BLANC – BUZANCAIS – SAINT-GAULTIER – SAINT-BENOIT-DU-SAULT – MEZIERES-EN-BRENNE

Société CARRIERES DE CLUIS 36340 MOUHERS

Accord-cadre à bons de commande - Maximum annuel du marché fixé en quantité : 10 000 Tonnes - reconductible 3 fois

Critères de jugement:

- Prix des prestations : 75 %

- Valeur technique des prestations : 25 %

Date d'attribution: 22/03/2023

Lot 3: Secteurs ISSOUDUN - VALENCAY - LEVROUX - CHATILLON-SUR-INDRE

Société CARRIERES DE CLUIS 36340 MOUHERS

Accord-cadre à bons de commande - Maximum annuel du marché fixé en quantité : 10 000 Tonnes - reconductible 3 fois

Critères de jugement :

- Prix des prestations : 75 %

- Valeur technique des prestations : 25 %

Date d'attribution: 22/03/2023

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 2 cours Bugeaud, CS 40410, 87011 Limoges Cedex

Tél: +33 555339155 télécopieur: +33 555339160

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)
- Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).
- Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).
- Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir
- Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Date d'envoi du présent avis : 23/03/2023